

12-04-2021 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas tenue au 356, rue Principale, le 12 avril 2021, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents par téléconférence:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1: Vacant
Siège #2: Monsieur Richard Fournier
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4: Madame Micheline Morin
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente. Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

50-21

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Considérant que les réunions du conseil municipale sont tenues à huis clos étant donné la situation de la COVID-19 au palier 4 – alerte maximale;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, constate qu'il y a quorum;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité:

- qu'un enregistrement audio soit disponible sur le site internet de la Municipalité dans les jours à venir;
- que toutes les questions qui seront déposées au bureau municipal s'adressant au conseil seront répondues lors de la réunion régulière du 3 mai prochain.

51-21

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 8 et 22 mars 2021
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) Moisson Vallée Matapédia
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes de don et d'appui
 - a) Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui
9. Proclamation de la semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021
10. Liste d'inventaire et de machinerie pour l'année 2021
11. Nivelage des rangs pour l'année 2021
12. Déneigement des chemins - Écoroute d'hiver
13. Dérogation mineure – M. Jason Côté
14. Consommation d'eau potable – Mars
15. Prochaine réunion régulière du conseil – 3 mai 2021
16. Questions de l'assemblée
17. Levée de la réunion

52-21

Adoption des procès-verbaux

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 8 et de 22 mars 2021 soient adoptés tels que rédigés étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

53-21

Adoption des comptes

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Totaux
Bell Mobilité	cellulaire	19-03-9923	91.36
Ent. Clermont Gauvin	5e versement contrat		18 015,43
Hydro-Québec	CPESTP	641502556199	205,62
Hydro-Québec	CPESTP-352B	674802210842	85,06
Hydro-Québec	Syst. pomp	662202263529	420,64
Hydro-Québec	Station pomp.	662202263530	273.24
Hydro-Québec	Champ épur.	624402344095	36.37
Hydro-Québec	Éclairage public	617202360804	169.09
Hydro-Québec	Camping	683802168129	326.97
Hydro-Québec	HDV	662202263527	262.20
Hydro-Québec	Garage mun.	662202263528	106.38
Petite caisse	Lettres recommandées (vente taxes)	154202	240.70
	Médiapostes	154307	
	Timbres	154350	

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Totaux
ADMQ	abon. ann. 2021	26373	959.13
Clérobec	colle bois (14.92\$)	47712	1 034.41
	pelle (248.28\$)	47951	
	bacs et peinture (726.14)	48038	
		48123	
Coop Forest. Mat.	biomasse	F-004338	311.01
9385-3117 Qc. Inc.	3 cueillettes (ord, comp. récup)	3296	2 000.48
	transp. biomasse	3317 3329	
Les Entreprises Plourde	Essence camion	1093802	110.00
Anicet Fournier	déneig. 5 ^e versement		626.62
Fonds d'info territ.	mutations	202100349 792	10.00
Alliance 9000 inc.	annuaire	18429.00	337.16
Les services Kopilab	photocopieur	277540.00	507.80
	papier	277166.00	
Jean-Pierre Lagacé	déneig. patinoire	29	86.23
Laboratoire BSL	analyses eau potable	82587	620.52
	analyses eau usées	82588	
MRC Matapédia	Téléphonie lp (janv. à mars)	24521	188.70
Hamster	Fourn. bureau	773885	688.57
		774319	
		774594	

Les Pétroles BSL	Huile chauff. HDV + CPESTP	8108	1 797.94
PG Solutions	form. adj.	STD42926	287.44
Réseau Biblio BSL	cotisation 2021-2022		1 990.91
Marchés Tradition	Art. nett.	963683	68.13
		965687	
URLS du BSL	abon. annuel 2021	6596332	75.00
Bernard & Gaudreault	frais de consultation	261000411	114.98

54-21

CMEC – Campagne de financement annuelle

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de faire un don de 25\$ au Centre Matapédien d'études collégiales pour leur 18^{ième} campagne de financement annuelle de la Fondation du CMÉC.

55-21

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2021

Considérant que la Semaine nationale de la Santé mentale se déroule du 3 au 9 mai;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent et la Semaine nationale de la santé mentale:

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas proclame, proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021, «**Semaine de la santé mentale**» et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

56-21

Liste d'inventaire et de machinerie pour l'année 2021

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre à tous les entrepreneurs de la municipalité et quelques entrepreneurs des environs pour avoir la liste de leurs machineries et leur taux horaire pour l'année en cours. Le prix du gravier à la tonne, chargé et brut sera également demandé. La date limite pour déposer leur liste sera le 29 avril 2021.

57-21

Nivelage des rangs pour l'année 2021

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à faire le nivelage des rangs à chaque fois qu'il en sera nécessaire, et ce, durant toute la saison 2021. Pour cette année, le conseil demande que l'entrepreneur choisi creuse la chaussée pour enlever les trous, soit 4 à 5 pouces sur les secteurs problématiques situés sur la rue du Moulin.

58-21

Déneigement des routes - Écoroute d'hiver

Proposé par Monsieur Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas n'adhère pas à l'écoroute d'hiver. Le conseil réévaluera le dossier en 2024, soit au prochain renouvellement de contrat de déneigement des chemins d'hiver.

59-21

Dérogation mineure – Jason Côté

Considérant que M. Jason Côté étant le propriétaire du lot 4 347 438 demande une dérogation mineure concernant le désir de construire un garage résidentiel dérogatoire en superficie et en nombre. Ledit garage aura une grandeur de ±4.88 m X 12.19 m X 3.96 m pour pouvoir y entreposer sa machinerie, ses véhicules récréatifs et son moulin à scie;

Considérant que cela déroge des exigences prévues au règlement;

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire concernant la COVID-19 empêchant la présence des citoyens lors des réunions publiques, une période de 15 jours a été accordé aux citoyens pour manifester leur commentaire par écrit au bureau municipal;

Considérant qu'aucune lettre de citoyen n'a été déposé au bureau municipal;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte la demande de dérogation mineure de M. Jason Côté.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – MARS 2021
1 275,2 litres/jour/résidence en moyenne, soit 1,27m³/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal – 3 mai à 19h30.
- Les questions de l'assemblée ne sont pas possibles lors de la réunion. Cependant, si vous avez des questions, vous pouvez les acheminer par courriel: stcleophas@mrcmatapedia.quebec afin qu'elles soient transmises aux membres du conseil. Les questions seront répondues lors de la prochaine rencontre régulière et vous recevrez également un courriel de confirmation.

60-21

Levée de la séance

Proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures cinquante minutes (19h50).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec.-très